

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET GÉRALDINE, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAËSEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

Excusés :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUITE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED GÉRALDINE, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

Délibération n° 026/2024

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA DEFINITION DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS MENAGERS

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA DEFINITION DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS MENAGERS

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que le marché conclu avec IPODEC Normandie, portant sur les prestations de tri et conditionnement des déchets recyclables et cartons ondulés au centre de tri Sein'Estuaire situé au Havre, arrive à son terme au 31 décembre 2024 ;

Ce groupement de commandes a pour objet la passation d'un marché public portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la définition des opérations de tri des déchets ménagers. L'objectif étant d'harmoniser, à l'échelle de plusieurs EPCI clients du centre de tri du Havre, la mise en œuvre et le suivi de contrat en vue de la rédaction d'un projet de marché pour une consultation commune (début de marché au 1^{er} janvier 2025).

Afin de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, il convient d'établir une convention avec les autres EPCI adhérents à ce groupement :

- La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, **coordonnateur**,
- Le SDOMODE,
- La Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo,
- La Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral,
- La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie,
- La Communauté de communes Côte d'Albâtre,

L'article 9.1 de la convention fixe la participation financière de chacun des membres du groupement, selon une clé de répartition basée sur les tonnages 2022 :

EPCI	Tonnages "entrant centre de tri"	Clé de répartition financière
CDC Campagne de Caux	763	2,9 %
CDC Côte d'Albâtre	1 105	4,2 %
CDC Cœur Côte Fleurie	1 883	7,2 %
CA Fécamp Caux Littoral	2 004	7,6 %
CA Caux Seine Agglo	3 650	13,9 %
SDOMODE	4 460	17,0 %
CU Le Havre Seine Métropole	12 400	47,2 %
TOTAL	27 601	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :
A l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Président à signer avec La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le SDOMODE, la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo, la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, la Communauté de communes Côte d'Albâtre, la convention de groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la définition des opérations de tri des déchets ménagers ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **D'AUTORISER** le Président à inscrire les sommes au budget 2024.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**

